

N° adhérent :

Nom :

Les références OG renvoient à la codification EDI-TDFC

Evénements exceptionnels intervenus en 2011 à préciser :

OG 28

Avez-vous cessé votre activité en 2011 ? non oui Si oui, à quelle date ?/...../2011 OG 26

Exercez-vous une autre activité par ailleurs ? non activité salariée autre

Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011 ? non oui Si oui, joindre une copie de la notification

Réduction d'impôt pour frais d'adhésion et de tenue de comptabilité : Recettes inférieures à 32 600 € HT sur 12 mois et option pour la déclaration contrôlée.

Avez-vous pratiqué la réduction d'impôt pour frais d'adhésion et de tenue de comptabilité ? Oui Non

Connaissez-vous des difficultés économiques ou financières qui vous placent dans une des situations ci-dessous ?

OG 32

Difficultés de trésorerie Procédure de sauvegarde Si oui laquelle

autre : préciser

Locaux professionnels

OG 28

Adresse du ou des locaux professionnels	Codification	(1) Propriété inscrite au registre des immobilisations (2) Pté non inscrite au registre des immob. sans versement de loyer à soi même (3) Pté non inscrite au registre des immob. avec loyer à soi même (4) Location auprès d'un tiers (5) Location auprès d'une SCI dont je suis membre (6) Usage gratuit (7) En crédit Bail (8) Absence de local professionnel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

TVA : Concordance entre la déclaration n° 2035 et les déclarations de TVA

OG 92

Si la totalité des recettes est exonérée de TVA, cocher la case (*)

Régime de TVA (Cocher une seule case) : Régime simplifié d'imposition (déclaration CA12) OU Régime réel normal (déclaration CA3)

RECETTES

Base HT des recettes sur la déclaration 2035 (y compris les Gains divers soumis à TVA) (**)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA = (1) X (2)	Base HT des recettes(**) figurant sur la ou les déclarations de TVA	Montant de la TVA sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année 2011
	Exonérées (*)			
	En franchise			
	19,60%			
	5,50%			
	8,50%			
	2,10%			
	Autre taux			
	Acquisitions intracommunautaires			
	Régularisation en base de TVA			
Total base HT	Total TVA afférente aux recettes brutes	(3)	(4)	(4)
€	€	€	€	€

Si la donnée (3) ≠ (4) justifiez l'écart : comptabilité tenue "créances acquises - dépenses engagées", acquisitions intracommunautaires...

Dépenses donnant lieu à récupération de TVA	Montant de la TVA figurant sur la déclaration 2035 (**)	Montant de la TVA sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année 2011
TVA sur autres biens et services		
Autre TVA à déduire (régularisation)		
TVA sur immobilisations		
Total de la TVA déductible	€ (5)	€ (6)

Si la donnée (5) ≠ (6) justifiez l'écart : comptabilité tenue créances acquises et dépenses engagées...

Solde de TVA à payer en fin d'exercice	TVA due (si (3) - (5) > 0)	TVA due (si (4) - (6) > 0)	Crédit de TVA (si (3) - (5) < 0)	Crédit de TVA (si (4) - (6) < 0)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(*) Veuillez vous assurer que les conditions de droit, de fait et de forme de l'exonération de TVA sont réunies.

(**) Si la comptabilité est tenue TTC, ramener les Bases en HT.

N° adhérent :

Nom :

Pertes diverses

Nature : Total ligne 32 - BP
 Montant :

Divers à déduire OG 27

(Détail du poste, hors celui déjà fourni sur la 2035-B aux cases CS, AX, AW, CT, CU, CO, CI, CQ)

Nature : Total
 Montant :

Divers à réintégrer OG 24

	Nature des frais mixtes et/ou des réintégrations	Total de la dépense	Montant déduit sur la déclaration n° 2035	% part prof. déductible	Quote-part non déductible à réintégrer sur la déclaration
LOCAUX	Salaires nets et charges sociales				
	Autres impôts				
	Loyers et charges ou charges de copropriété				
	Location de matériel et mobilier (hors véhicules)				
	Entretien réparations				
	Chauffage				
	Eau				
	Gaz, électricité				
VEHICULES	Assurances (hors véhicules)				
	Amortissement excédentaire / véhicule non déductible : (valeur véhicule - plafond en €) x taux amortissement x prorata temporis	calcul :			
	Quote-part privée (salariée ou autre) sur l'amortissement restant déductible				
	Loyer excédentaire / véhicule non déductible : (valeur véhicule - plafond en €) x taux amortissement du bailleur x prorata temporis	calcul :			
	Quote-part privée (salariée ou autre) sur loyer restant déductible				
	Véhicules : quote-part privée (salariée ou autre) : carte grise - entretien-réparations - assurance carburant	calcul :			
AUTRES	Quote-part privée sur intérêts d'emprunt/véhicule				
	CRDS & part non déductible CSG				
	Loi Madelin - part non déductible				
	Fouritures de bureau				
	Poste, télécommunications				
	Quote-part frais de repas non déductible	calcul :			
	Intérêts d'emprunt (hors véhicule)				
	Autres frais financiers + agios				
	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité	réintégrer les frais réellement payés dans la limite de 915 €			
	Amendes et pénalités				
	1/3 plus value nette à court terme antérieure dont l'imposition a été fractionnée sur 3 ans	à préciser :			
	Moins-value quote-part privée				
	Autres : dons, ... à préciser :				
	Total divers à réintégrer ligne 36 - CC				